

« Politiques publiques eau, milieux aquatiques, inondations : Quelles organisations dans les territoires ? »

Colloque - 8 juillet 2015

101 rue de l'université, Paris 7, Immeuble Chaban Delmas, Salle Victor Hugo

15h30

Evolution de l'ingénierie technique pour l'exercice des politiques publiques eau, milieux aquatiques et inondation

Pierre-Alain ROCHE, IGPEF, membre permanent du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Pascal MANY, Directeur Général des Services de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont Blanc

Questions – réponses issues des questionnaires d'analyse des besoins des participants
Échanges avec la salle

16h15

Les ateliers thématiques : lancement du programme 2015-2016

16h30

Clôture par *Madame Herzog-Stasi*

Avec le soutien de :



Partenaires :

Les Agences de l'eau, L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), l'Agence Régionale pour l'Environnement et de développement de Provence Alpes Côte d'Azur (ARPE PACA), Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA), Le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondations (CEPRI), la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK), la Fédération Nationale des Collectivités Concédante et Régies (FNCCR), la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), la Fédération des Schémas de Cohérence Territoriale (FédéSCoT), France Dignes, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) / Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), le Ministère de l'Intérieur / Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Mission Risques Naturels (MRN), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Un contexte ...

Création de la nouvelle compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), mise en œuvre des directives européennes, projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature, des paysages, projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte ...

Les réformes importantes, en cours et engagées, en matière d'administration territoriale de notre pays entraînent de nouveaux rôles entre acteurs et de nécessaires réorganisations, y compris dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques et de la gestion des inondations.

La gestion équilibrée et durable des ressources en eau par bassin versant, incluant la répartition entre les différents usages des ressources, la prévention et la gestion de crise des inondations et des étiages, et les services directs induits (biodiversité, qualité de vie, tourisme, ...), est un modèle pour lequel la France s'est engagée il y a déjà plus de 50 ans. Ce modèle doit donc être conforté, notamment au travers d'une organisation innovante et souple des collectivités et de leurs groupements, en s'appuyant sur les organisations de bassin existantes et en intégrant le nouveau cadre institutionnel proposé par les réformes en cours.

Une initiative partenariale ...

Afin d'accompagner les collectivités et leurs groupements dans ces organisations à mettre en place, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF), l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), l'Assemblée des Départements de France (ADF), l'Association des Régions de France (ARF) et l'Association française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) ont mis en place il y a quelques mois une initiative nationale d'échanges et de travail autour des questions liées à l'articulation entre l'action à l'échelle administrative et l'action à l'échelle hydrographique. Ce colloque est la première traduction concrète de cette initiative. Il a été construit en étroite collaboration avec les principaux acteurs de ces politiques. Il sera suivi d'ateliers thématiques pour approfondir les différents sujets traités.

L'objectif principal de ce colloque est de présenter le cadre dans lequel les collectivités territoriales doivent se réorganiser dans les domaines de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques d'inondations, afin de permettre aux collectivités d'exercer demain de manière efficace les compétences et missions définies dans la législation.

A partir de 8h30 Accueil des participants, remise des dossiers, café de bienvenue

ATTENTION : Seules les personnes inscrites avant le 24 juin sur le site <http://www.eptb.asso.fr/initiative-partenariale-dinformation/> et ayant reçu une confirmation écrite pourront assister au colloque. Les papiers d'identité seront demandés à l'accueil.

9h30 Introduction générale du colloque par Madame Herzog-Stasi, Journaliste

9h35 – 9h45 **Etat des lieux de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations en France, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique européenne**

ANNE-MARIE LEVRAUT, Présidente de la commission permanente des ressources naturelles du Conseil général de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Témoignages illustrant les outils juridiques, politiques et les méthodes déployés pour la déclinaison des principes généraux de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans le cadre des réformes et nouvelles lois adoptées ou en cours de discussion.

Il s'agira notamment d'illustrer les moyens pour développer la synergie entre les actions des trois thématiques eau/milieux aquatiques/inondations, la synergie entre les actions « eau » et les actions menées au titre des autres politiques publiques interconnectées (aménagement du territoire, économie/agriculture ...), et la complémentarité entre les actions menées à l'échelle administrative et celles menées à l'échelle hydrographique.

9h45 - 10h45 **Thématique 1 - La co-construction territoriale**

Un(e) élu(e) d'un EPCI à fiscalité propre :
« Comment s'anticipe l'exercice de la GEMAPI, en articulation avec les autres compétences de l'EPCI et avec une organisation par bassin versant ? »

Martial SADDIER, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, Vice-Président de l'AMF :
« Quel projet territorial de bassin, et avec quelle gouvernance opérationnelle de bassin ? Quelle articulation entre échelles hydrographiques ? »

Paul RAOULT, Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, Vice-Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 1er Vice-président de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques :
« La Stratégie locale de gestion du risque inondation animée par le PNR de l'Avesnois dans le bassin de la Sambre. »

10h45 – 12h00 **Thématique 2 - Complémentarité entre les échelles départementales, régionales et échelles de bassin, coordination et accompagnement des acteurs**

Un(e) élu(e) départemental(e) :
« Comment articuler l'exercice des compétences départementales avec la gestion par bassin versant ? »

Daniel BEGUIN, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine
« Comment développer la coordination régionale tout en assurant une gestion intégrée par bassin versant ? »

12h – 13h

Engagements et exigences des collectivités pour l'exercice de la GEMAPI

Objectifs : Echanger sur les incidences de la création de la compétence GEMAPI, et sur les attentes pour une mise en œuvre efficace.

François BAROIN, Président de l'AMF, ou son représentant
Charles-Eric LEMAIGNEN, Président de l'AdCF
Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF, ou son représentant
Alain ROUSSET, Président de l'ARF, ou son représentant (André LEFEBVRE)
Frédéric MOLOSSI, Président de l'AFPTB
Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique (sous réserve)

Cocktail déjeunatoire sur place

13h

Exercice des compétences et des missions eau, milieux aquatiques, inondations : « L'avant-après » 2015

14h

L'évolution des compétences et responsabilités des collectivités dans les domaines eau, milieux aquatiques, inondations.

Jean-François SESTIER, Avocat associé Droit Public Consultants, Professeur Agrégé de Droit Public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 :
« L'évolution des compétences entre partage et rationalisation »

Rémi BARBIER, Professeur ENGEES - UMR IRSTEA/ENGEES - Gestion territoriale de l'eau et de l'environnement :
« Rationalisation des services Eau : éléments de réflexion sur un problème complexe »

Questions – réponses issues des questionnaires d'analyse des besoins des participants
Échanges avec la salle

14h45

L'évolution du cadre financier de la gestion opérationnelle de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations

Michel TROMMETTER, Economiste, Directeur de Recherche à l'Inra
« Comment gérer un bien commun ? »

GAËTAN HUET, Consultant associé, Partenaires Finances Locales

Questions – réponses issues des questionnaires d'analyse des besoins des participants
Échanges avec la salle